



# AGENT DE SERVICE MÉDICO SOCIAL

## FORMER AUX MÉTIERS DE L'HUMAIN



**Qualiopi**  
processus certifié  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DURÉE DE FORMATION  
**8 mois**

### Le CFA Sanitaire et Social vous accompagne à la recherche d'un employeur :

- Information collective
- Entretien individuel
- Atelier CV et lettre de motivation
- Simulation d'entretien d'embauche
- Positionnement sur des offres collectées

L'agent de service médico social réalise le nettoyage et le bionettoyage des locaux de l'établissement et contribue aux prestations du service hôtelier. Dans la limite de sa fiche de poste et des compétences de chaque métier, l'ASMS vient en appui de l'équipe soignante pour accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne. Tout au long de son service, l'ASMS est attentif au résident, communique avec lui de manière adaptée et bienveillante. Il respecte les standards de qualité de l'établissement et les règles d'hygiène.

### LIEU DE FORMATION

► MONTPELLIER, NÎMES



**CFA Sanitaire & Social**  
Former aux métiers de l'humain

## LES CONDITIONS D'ACCÈS AU DIPLÔME PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE



### Pas de pré requis.

Tests de positionnement avant l'entrée en formation.

# 315H

## DE FORMATION THÉORIQUE

### LE CONTENU DE LA FORMATION



3 certificats de compétences professionnelle sont à obtenir: ■ Réaliser le nettoyage et le bionettoyage des locaux en s'adaptant à la présence des résidents (105h) ■ Contribuer aux prestations du service hôtelier en respectant les standard de qualité de l'établissement (70h) ■ Accompagner le résident dans les gestes de la vie quotidienne en tenant compte du projet d'accompagnement personnalisé (70h)



### PLANNING DE L'ALTERNANCE

**9 semaines** de formation théorique réparties **sur 8 mois**.

### QUELS EMPLOYEURS ?



EHPAD, maisons d'accueil spécialisées, établissements d'accueil médicalisés, foyers de vie, instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques, cliniques, centre hospitaliers...

### POURSUITE D'ÉTUDE



Aide soignant, Accompagnant éducatif et social, Auxiliaire de puériculture.

### PARTENAIRE

**Afpa**

### LE FINANCEMENT



art. 11 Code du Travail / Loi n°2018-771 : La formation est gratuite pour l'apprenti et son représentant légal.



**CFA Sanitaire & Social**  
Former aux métiers de l'humain

04 67 69 04 36

[www.cfa-sanitaire-social.com](http://www.cfa-sanitaire-social.com)  
[contact@cfa-sanitaire-social.com](mailto:contact@cfa-sanitaire-social.com)

